

La Lettre du Milieu Montagnard

N° 12 – Septembre 2007

« GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT », OU EN EST-ON ?

France Nature Environnement (FNE) a organisé le 15 septembre dernier, une conférence à l'intention des représentants des associations qu'elle fédère, dans le but de faire le point sur la préparation du Grenelle de l'environnement qui devrait se tenir fin octobre ainsi que l'organisation des débats en région.

La FFCAM était représentée à cette conférence au cours de laquelle Nathalie KOSCIUSKO-MORZET, Secrétaire d'Etat à l'Ecologie, est intervenue.

Une précision pour expliquer de quelle manière le « Grenelle » se prépare : Jean-Louis BORLOO a présenté le 6 juillet les six groupes de travail, dont la mission est d'élaborer des propositions ; ces groupes sont composés de 40 personnes issues de cinq collèges : Etat, collectivités, O.N.G, employeurs et salariés.

Les six groupes sont les suivants :

N° 1 : Lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie, il travaille sur les questions relatives aux transports, à l'aménagement, la construction, l'habitat et l'énergie.

N° 2 : Préserver la biodiversité et les ressources naturelles, il traite des domaines de l'eau et des espaces protégés.

N° 3 : Instaurer un environnement respectueux de la santé, il étudie les enjeux liés à la santé (qualité de l'alimentation, de l'air, pollution...).

N° 4 : Adopter des modes de production et de consommation durables, il examine ce qui intéresse l'agriculture, l'agro-alimentaire, la pêche, la forêt, la distribution et le développement durable des territoires.

N° 5 : Construire une démocratie écologique, il débat d'une réforme des institutions destinées notamment à prendre en compte le « pilier environnemental du développement durable ».

N° 6 : Promouvoir des modes de développement écologiques favorables à l'emploi et à la compétitivité, il se penche sur la recherche, l'innovation, l'emploi...

Il est à noter que les problèmes qui se posent en montagne ne sont pas abordés de manière spécifique, mais il est évident que les différents thèmes traités au sein des groupes, intéressent le milieu montagnard.

En ce qui concerne les débats prévus en région, ceux-ci se dérouleront courant octobre, par exemple : Besançon le 8, Perpignan le 12, Annecy le 11, Sophia Antipolis le 8, Epinal le 19, St Etienne le 15, Aurillac le 8, la date restant à préciser pour Mulhouse.

A la date du 15 septembre, quel bilan de l'avancement des travaux peut être tiré ?

Groupe n° 1 : Lutter contre les changements climatiques et maîtriser l'énergie

En ce qui concerne son fonctionnement, 4 séances de travail ont eu lieu, le président et le rapporteur encadrent bien les discussions, maintiennent l'égalité du temps de parole

entre les collègues avec souplesse en encourageant le processus de propositions et de débat.

Sur les mesures qui se dégagent, à noter un mélange de grandes orientations (favoriser les énergies renouvelables, le report modal pour le transport des personnes...) et de propositions concrètes (renforcement des normes dans les bâtiments afin de diminuer leur consommation énergétique, réduction de la vitesse sur route et autoroute de 10 km/h, de propositions consensuelles (financement des infrastructures de transports alternatives à la route : ferroviaires, fluviales et maritimes, limitation des émissions des véhicules particuliers à 120 g CO² / km en 2012) et des mesures plus controversées (application d'une « eco-redevance » au transport routier de marchandises par exemple).

Les « mesures politiques » comme le soutien aux énergies décentralisées ou la réduction (et pas simplement la maîtrise) de la consommation énergétique n'obtiennent pas autant d'écho que les mesures plus techniques. A titre d'exemple les mesures sur les voitures particulières (taxation, report modal, réduction de la vitesse) rencontrent une forte adhésion, tandis que les mesures sur le fret (éco-redevance notamment) sont bloquées par des corporations.

Enfin les questions de l'urbanisme et de la maîtrise de l'étalement urbain, n'ont pas fait l'objet d'échanges, elles devraient être reprises lors de prochaines réunions.

Sans doute la portée médiatique du « Grenelle » permettra d'accélérer l'entrée en vigueur des mesures qui s'imposent et que la France tarde à mettre en place, mais le risque est que seules les mesures techniques (toujours bonnes à prendre) passent sans que le tournant politique dont on a besoin soit pris.

Groupe n° 2 : Biodiversité et ressources naturelles

C'est un groupe dynamique où s'exprime une volonté de faire avancer la prise en compte de la biodiversité ce qui s'explique par le constat partagé que l'érosion de celle-ci est un défi majeur dont notre société n'a pas suffisamment pris conscience et qu'il est temps de rattraper le retard.

Le champ traité par le groupe est très vaste, et certains sujets n'ont pu être suffisamment débattus en séance plénière (par exemple l'eau ou la forêt). Néanmoins le document cadre issu des travaux du groupe fixe un « référentiel » plutôt complet d'objectifs et d'axes d'actions.

Concrètement émergent, par exemple, les mesures suivantes :

- Mise en place d'indicateurs de suivi et d'une expertise indépendante.

- Elaboration de schémas d'objectifs assurant une cohérence entre les échelles de définition de l'action.

- Améliorer les instances de concertation scientifiques et sociétales et répondre aux besoins opérationnels des mises en œuvre (Agence de la nature ?).

- Trame verte (réseau écologique) opposable en matière d'aménagement.

- Stratégie d'aires protégées (terrestre, maritime et outre mer).
- Politique volontariste en faveur des espèces sauvages menacées.
- Mise en place d'une fiscalité « biodiversité » et expérimentation d'autres outils financiers.
- Définition de la notion d'unité de valeur biodiversité en matière forestière et de gestion de l'espace.
- Gestion durable des bassins versants et des écosystèmes d'eau douce (réduction drastique des pesticides).
- Concilier dynamisation de la filière bois et protection de la biodiversité.

En ce qui concerne le niveau d'adhésion de chacun des collèges et après trois réunions, le « document cadre » fixe un périmètre d'actions qui convient à tous. Ce qui ne veut pas dire qu'il y ait accord sur tout.

Sur les perspectives et sur l'issue des travaux du groupe le constat est que l'énoncé de principes d'actions en faveur de la biodiversité et des ressources naturelles est un exercice difficile, que le groupe semble avoir atteint. Mais la rédaction de la définition opérationnelle de leur mise en œuvre est encore plus difficile.

Tout va donc se jouer dans la déclinaison du « document cadre » en 4 ou 5 programmes phares susceptibles de « changer la donne » pour la biodiversité.

Groupe n° 3 : Instaurer un environnement respectueux de la santé

Le périmètre du travail du groupe a été défini collectivement le 19 juillet, les thèmes retenus étant les suivants : air ambiant (intérieur et extérieur), bruit, alimentation, eau potable, substances chimiques, nanotechnologies, nanoparticules, nanomatériaux, environnement, risques biologiques, risques technologiques et naturels ayant un impact sur la santé, les thèmes déchets et OGM devant être étudiés par ailleurs.

Le groupe s'est réuni à quatre reprises, au cours de ces réunions le président demande à chacun de s'exprimer sur les thèmes développés. Globalement l'écoute est correcte pour l'ensemble et par l'ensemble des participants, c'est une phase d'écoute et aucune décision n'a été prise sur les thèmes traités.

Groupe n° 4 : Adopter des modes de production et de consommation durables : agriculture, pêche, agroalimentaire, distribution, forêts et usages durables du territoire

Les deux premières réunions n'ont pas été très productives du fait d'une organisation insuffisante des débats. La troisième a été plus structurée suite à la mise à disposition de fiches synthèses rédigées par les services du Ministère de l'Ecologie.

Le Grenelle de l'environnement place l'agriculture face à son rôle et à ses responsabilités dans l'urgence environnementale, la conduit à engager le dialogue, au fond, avec les représentants de la société. Ce renouvellement du débat agriculture-environnement est une chance.

Il se dégage des échanges des orientations positives mais leur traduction en mesures concrètes n'est pas encore effective. Les mesures suivantes sont acceptées dans leur principe :

Un soutien au développement de l'agriculture biologique, accroissement des surfaces en bio, meilleures structuration des filières de commercialisation, aide à l'approvisionnement en bio de la restauration collective, la réduction de 50 % des pesticides (la profession agricole étant prête à avancer dans ce domaine mais il reste du chemin à parcourir), un minimum de 10 % d'espaces de biodiversité dans chaque exploitation, le conditionnement environnemen-

tal et énergétique des agro-carburants.

En ce qui concerne le niveau d'adhésion, la profession agricole est réticente à s'engager dans des résultats chiffrés et inscrits dans un calendrier, considérant qu'elle risque de se retrouver dans des impasses techniques et économiques. De leur côté, les représentants de l'agro-alimentaire et de la distribution expriment leurs réserves à l'égard de mesures visant à favoriser les produits de proximité et de saison.

Groupe n° 5 : Construire une démocratie écologique

Le cadrage de ce que recouvrait le thème, que le groupe avait à traiter, a été réalisé dès la première réunion. Il était accompagné d'un document de référence établissant un état des lieux du droit existant et applicable en matière de gouvernance écologique. Tous les collèges ont rapidement appréhendé les enjeux, la complexité, la transversalité et l'importance des mesures qui ressortiraient du groupe. Les contributions produites ont toutes été reprises dans un catalogue de plus de 80 pages. Le groupe a donc dû travailler sur la base de plus de 140 propositions, certaines portant sur des points précis, d'autres à portée générale, certaines se complétant, d'autres étant alternatives.

En ce qui concerne les mesures qui se dégagent, celles-ci pourraient être :

- Une réforme des institutions pour établir les bases d'une démocratie écologique par le renforcement du rôle de la société civile et l'intégration des intérêts environnementaux avec reconnaissance des associations de protection de l'environnement comme partenaires institutionnels des pouvoirs publics.

- Renforcement de la place de l'environnement et de la société civile dans les institutions existantes.

- Assurer la transparence et la participation citoyenne à la décision publique.

- Intégration de l'environnement et du développement durable dans l'entreprise et sur les marchés.

En ce qui concerne les perspectives sur l'issue des travaux, il est permis de s'interroger sur la manière dont le contenu et la définition de la mise en œuvre de ces mesures sera effectivement réalisée.

Groupe n° 6 : Promouvoir des modes de développement écologiques favorables à l'emploi et à la compétitivité

A chaque réunion, un expert fait une présentation sur un sujet (éco-fiscalité, nouveaux indicateurs, économie de fonctionnalité) et les participants sont invités à réagir sur cette thématique, ce qui prend un certain temps étant donné le nombre de participants (40).

Il est quasiment certain que des mesures seront prises sur chacun des ces trois sujets : publicité, formation, déchets et plus globalement « vie » d'un produit, mais la question qui se pose est : jusqu'où les participants sont prêts à aller ? Le « Grenelle » débouchera-t-il sur une simple amélioration de l'existant ou sur une véritable rupture ? Il semble que les différents partenaires économiques et sociaux soient plutôt réticents face à des mesures qui peuvent apparaître comme des contraintes supplémentaires alors qu'elles peuvent être aussi source de compétitivité.

Les travaux des groupes étant encore en cours, il n'est guère possible de dégager des perspectives sur les propositions qui pourront déboucher sur des dispositions législatives ou réglementaires, il est évident aussi que l'abondance des propositions imposera nécessairement un choix.

A noter aussi que dans son intervention télévisée du 20 septembre, le chef de l'Etat a employé le terme « Etats généraux de l'environnement » au lieu de « Grenelle... ») Cela a-t-il une signification particulière ? difficile de le dire.

Pour retrouver toute l'actualité sur le « Grenelle » :

<http://fne-grenelle.blogspot.com/>

Pierre BONTEMPS